

**Demandeur**

**Association condominiale**

1. **Nom** (ex. Association condominiale de Whitehorse n° 95)

2. **L'association présente une revendication de privilège condominial pour enregistrement à titre de charge contre le certificat de titre de la partie privative ci-dessous :**

Description officielle, y compris les quotes-parts de propriété qui figurent au certificat de titre de la partie privative

3. **Nom(s) complet(s) du ou des propriétaires de la partie privative qui figurent sur le certificat de titre**

4. **La partie privative est assujettie aux charges et aux intérêts suivants en date du présent avis** (lister les numéros d'enregistrement des charges, privilèges et intérêts figurant sur le certificat de titre; en l'absence de toute charge, inscrire « NÉANT »)

5. **À l'égard de sa partie privative, le propriétaire n'a pas payé à temps** (cocher toutes les cases qui s'appliquent) :

- a. les charges de copropriété
- b. un prélèvement spécial
- c. le remboursement du coût de travaux
- d. la part d'un jugement contre l'association afférente à la partie privative (d'un montant de \_\_\_\_\_ \$)

Et, à l'égard de tout montant décrit ci-dessus, le ou les montants suivants :

- e. un taux d'intérêt de \_\_\_\_\_ %, comme prévu dans les règlements administratifs, pour un total de \_\_\_\_\_ \$
- f. le recouvrement raisonnable des frais engagés, comme prévu par l'article 168 de la *Loi de 2015 sur les condominiums*, pour un total de \_\_\_\_\_ \$

Le montant total dû en date de cette réclamation est donc de \_\_\_\_\_ \$

6. **L'association atteste tous les énoncés suivants :**

- Un avis écrit a été remis au propriétaire en titre le **AAAA / MM / JJ** pour l'aviser du défaut de paiement de l'un ou l'autre des éléments parmi 5 a) – d) ci-dessus; au moins 60 jours se sont écoulés depuis la remise de l'avis, et le montant demeure impayé.
- Un avis écrit signifiant l'intention d'enregistrer une revendication de privilège condominial a été remis le **AAAA / MM / JJ** au propriétaire en titre, à tout créancier hypothécaire et aux titulaires de toute autre charge enregistrée; au moins 21 jours se sont écoulés depuis la remise de l'avis.
- Aucune somme exigible n'a été consignée auprès d'un tribunal ni versée à l'association en fiducie.
- Aucun arrangement raisonnable n'a été proposé ni pris pour payer ou garantir le montant dû.

## Signature(s)

Souscription par une personne morale (cocher une seule case)

avec un sceau

sans sceau (requiert un affidavit d'un signataire autorisé)

Date de souscription

AAAA / MM / JJ

Signature du signataire autorisé

Nom (en lettres détachées)

Poste

(sceau)

Signature du signataire autorisé (si plus d'une est requise)

Nom (en lettres détachées)

Poste

### SOUSCRIPTION PAR UNE PERSONNE MORALE – *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds*, par. 46(1)

Un instrument signé par une personne morale doit l'être par au moins un dirigeant ou administrateur, et le sceau de la personne morale doit y être apposé. En l'absence d'un sceau, l'instrument doit être accompagné d'un affidavit d'un signataire autorisé dans lequel le dirigeant ou l'administrateur signataire atteste qu'il a l'autorisation de souscrire l'instrument au nom de la personne morale. Il existe, pour l'affidavit en question, un formulaire distinct pouvant être utilisé pour tout instrument souscrit par une personne morale aux fins de la présente loi.

Les renseignements personnels fournis aux présentes sont recueillis en vertu de l'alinéa 15c)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), ainsi qu'en vertu de la *Loi de 2015 sur les condominiums*, de la *Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds* et des règlements d'application de ces deux lois, dans le cadre des activités menées par le Bureau des titres de biens-fonds, notamment la constitution de condominiums, l'enregistrement de titres de biens-fonds et la tenue de registres publics. La LAIPVP ne vise pas l'information contenue dans les registres publics du Bureau des titres de biens-fonds; toute personne a le droit d'examiner les renseignements contenus dans ces registres publics et d'en faire des copies ou d'en tirer des extraits. Si vous avez des questions relativement à la collecte de vos renseignements, veuillez les adresser au registrateur adjoint des titres de biens-fonds au 867-667-5612 ou (sans frais au Yukon) au 1-800-661-0408, poste 5612.